

CHARTE DE L'ADHÉRENT-E

BIENVENUE A L'ABC!



SOMME

01

Préambule

02

Les 10 engagements de l'adhérent·e

03

Rôle de l'adhérent·e dans la gouvernance de l'association

04

Sanctions en cas de nonrespect de la charte

05

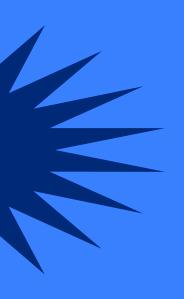
Durée et renouvellement de l'adhésion

06

Conclusion

PRÉAMBULE.

L'Association pour la transition Bas Carbone (anciennement Association Bilan Carbone), également appelée ABC, œuvre depuis 2011 pour une société sobre en carbone aussi bien en France qu'à l'international.



Depuis près de 15 ans, l'ABC aspire à contribuer à la transformation en profondeur de l'ensemble des secteurs économiques et de leurs acteurs, qu'il s'agisse d'entreprises, d'associations, d'établissements publics, de collectivités, de ministères, d'universités ou des individus.

Elle promeut une décarbonation ambitieuse alignée sur l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C, en proposant des actions concrètes qui permettent de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Cette approche vise à bâtir un modèle de société durable et résilient, capable de répondre aux défis climatiques.

L'ABC permet ainsi aux organisations et aux citoyens de définir et mettre en œuvre des stratégies de décarbonation concrètes, en fédérant plus de 1000 organisations engagées. Elle mobilise et forme ces acteurs pour qu'ils deviennent moteurs du changement nécessaire face au dérèglement climatique.

Le Bilan Carbone® désigne à la fois – et exclusivement – la méthodologie Bilan Carbone®, les outils de l'ABC (tableur Excel, logiciel et plateforme web Bilan Carbone® +), ainsi que les formations réalisées par les organismes de formation habilités.

Tout membre actif de l'ABC est une personne morale ou physique (association, bureaux d'études, entreprise, service de l'état, collectivités, citoyen...) dont l'éligibilité a été vérifiée par un organe de gouvernance selon le règlement intérieur et la charte spécifique du collège auquel l'adhérent s'affilie.

L'adhésion à l'ABC en tant que membre actif engage la personne morale ou physique à respecter les valeurs et règles de la présente Charte, applicable à l'ensemble des adhérents quel que soit le collège d'affiliation.



LES 10 ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT·E.

Pour adhérer à l'association, l'adhérent s'engage à :

1 - ENGAGEMENT

Soutenir fortement la transition vers une société bas carbone et être en cohérence avec les valeurs et la mission de l'association telle qu'exprimées en préambule. L'adhésion s'inscrit dans une démarche globale et ambitieuse visant à accélérer collectivement la transition vers une société décarbonée, et de fait, ne se résume pas à la réalisation d'une estimation ou d'une empreinte carbone d'un simple « bilan d'émissions ».

2 - VALEURS

Partager les valeurs d'objectivité, de coopération, de rigueur scientifique et d'amélioration continue s'agissant de la décarbonation de sa propre organisation ou de celle de ses clients.

3 - DIFFUSION

Diffuser les meilleures pratiques autour de la transition bas carbone auprès de ses collaborateurs, de ses partenaires ou de ses réseaux, favorisant ainsi une montée en compétence collective sur les enjeux climatiques.

4 - REDUCTION

Respecter <u>les 10 principes de la Net Zero Initiative</u> et s'assurer que la réduction des gaz à effet de serre au sein de sa chaîne de valeur est prioritaire par rapport aux actions de contribution climatique /carbone. Sur les piliers B et C de la NZI, l'adhérent emploiera le terme de «contribution à la neutralité carbone planétaire».

5 - PARTICIPATION

Contribuer activement aux travaux de l'association : participer aux réunions, groupes de travail et événements organisés par l'ABC et / ou son collège, et partager ses retours d'expérience pour enrichir la réflexion collective.

6 - QUALITÉ

Maintenir un haut niveau d'expertise (ou d'information pour les citoyens) en participant, dans la mesure du possible, aux formations proposées par l'association, notamment de mise à jour et de maintien des compétences pour les professionnels et les praticiens.

7 - CLARTÉ

S'aligner sur le vocabulaire explicité dans le «Guide de communication autour de la comptabilité carbone pour les professionnels en conseil climat ». L'adhérent s'engage à utiliser ce vocabulaire de manière précise et adéquate pour nommer en toute transparence les types de comptabilité carbone réalisées, selon son niveau de maturité.

8 - ALIGNEMENT

Lors de l'élaboration d'un Bilan Carbone®:

- Appliquer scrupuleusement la <u>méthodologie Bilan Carbone®</u>, ainsi que <u>les standards méthodologiques reconnus</u> pour toute autre démarche climat et répondre à l'enquête annuelle de l'ABC concernant les pratiques des adhérents en la matière.
- Utiliser les outils fournis par l'ABC (tableur Bilan Carbone® ou Bilan Carbone +) ou des <u>outils conformes</u> à la méthodologie lors de l'élaboration d'un Bilan Carbone® tout résultat issu d'un autre outil ne pourra pas être reconnu comme étant un Bilan Carbone®.
- L'utilisation des outils Bilan Carbone® est conditionnée à la présence d'au moins une personne formée à la méthodologie du Bilan Carbone® au sein de la structure adhérente - seules les formations effectuées auprès d'organismes de formation officiellement partenaires de l'ABC seront acceptées (pour plus de détails, veuillez <u>consulter la page dédiée).</u>

9 - COMMUNICATION

Communiquer en respectant l'ensemble des standards édités par la charte et le guide de communication créés par l'ABC et l'APCC, utiliser les logos officiels et veiller à ne pas porter atteinte à la marque Bilan Carbone® et à l'Association pour la transition Bas Carbone.

10 - TRANSPARENCE

Adopter la plus grande transparence sur son action climatique, en s'engageant à publier régulièrement son Bilan Carbone® sur l'<u>Observatoire de la Comptabilité</u> <u>Carbone en France</u> (OCCF).



ROLE DE L'ADHÉRENT DANS LA GOUVERNANCE DE L'ABC.

Les adhérents participent activement à la vie de l'association en :

- Prenant part aux assemblées générales et autres instances décisionnelles, tels que définis dans les <u>statuts de l'association</u>.
- Proposant des initiatives ou des projets visant à améliorer les actions de l'association
- Exerçant, s'ils en sont élus, des mandats au sein du conseil d'administration ou d'autres instances décisionnaires
- Participant activement à la vie de son collège (groupes de travail, échanges entre adhérents...)
- Étant le porte-voix des projets et des valeurs de l'association

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CHARTE.

En cas de manquement aux engagements décrits dans la présente charte, l'association se réserve le droit de :

- Avertir l'organisation concernée et lui proposer un plan d'action pour remédier à la situation.
- En cas de non-réponse à l'enquête annuelle, la suppression de l'organisation au sein de l'annuaire des prestataires.
- En cas de non-régularisation, prononcer la suspension ou l'exclusion de l'organisation de l'association, conformément aux statuts.



DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION.

L'adhésion à l'association est valable pour l'année civile en cours et se renouvelle chaque année, sous réserve du respect des engagements définis dans la présente charte.

BIENVENUE À L'ABC!

En adhérant à l'Association pour la transition Bas Carbone, vous vous engagez à être un acteur clé de la transition vers une société durable et bas carbone.

Cette charte définit les principes et les valeurs qui guideront nos actions collectives et individuelles.

En respectant ces engagements, vous contribuerez à renforcer notre communauté, à partager des connaissances essentielles et à promouvoir des pratiques exemplaires dans la lutte contre le changement climatique.

ENSEMBLE, NOUS AVONS LE POUVOIR D'ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION.

NOUS VOUS REMERCIONS UNE NOUVELLE FOIS DE VOTRE ENGAGEMENT ET DE VOTRE CONTRIBUTION À L'ABC.

